

LA VILLE DE VOLVIC RECRUTE



Volvic est située à 14 km au Nord de Clermont-Ferrand, dans l'arrondissement de Riom, Canton de Riom Ouest, dans le département du Puy-de-Dôme, à la porte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Implantée au cœur d'un paysage façonné par les éruptions volcaniques, Volvic est aujourd'hui réputée internationalement pour la pureté de son eau. Mais la ville fut d'abord connue pour sa pierre grise et résistante. Le bourg surprend par la diversité de son patrimoine : rues étroites bordées de bâtisses en pierre, fontaines, château féodal, église romane, ou encore musées qui témoignent d'une activité artistique et artisanale ancienne.

La commune comprend 17 villages et bénéficie d'un patrimoine naturel remarquable. La commune bénéficie d'une vitalité remarquable grâce à son tissu associatif et à la présence de nombreux commerçants, artisans et entreprises. Aujourd'hui, le tissu économique, une saison culturelle et des infrastructures sportives de qualité attirent régulièrement de nouveaux habitants.

Vous souhaitez travailler pour une collectivité dynamique, ambitieuse, aux multiples projets, Volvic pourrait vous recruter comme :

Directeur Général des Services (H/F)

La commune de Volvic recrute 1 Directeur Général des Services. Il participe, en lien avec les élus et sous l'autorité du Maire, à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre dans le cadre de la législation et des objectifs fixés par le Conseil municipal. Il conduit le dialogue social, impulse et anime les projets stratégiques ainsi que la politique managériale de la commune, en lien avec l'exécutif.

- Temps complet, 1607 heures annuelles
- Emploi Permanent / Vacance d'emploi
- Poste à pourvoir prioritairement par voie statutaire
- Grade(s) recherché(s) : Attaché / Attaché principal / Rédacteur / Rédacteur principal de 1ère classe / Rédacteur principal de 2ème classe

MISSIONS

1. Participation à la définition du projet global de la commune et sa stratégie de mise en œuvre

- Déterminer les conditions de faisabilité des objectifs politiques et conseiller les élus dans la définition globale du projet de la commune
- Définir les modalités de mise en œuvre du projet
- Apprécier les risques juridiques et financiers
- Contrôler et piloter les rapports contractuels avec les partenaires extérieurs
- Participer à la promotion des projets de la commune

2. Elaboration et pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources

- Adapter les ressources disponibles aux projets de la commune
- Elaborer une stratégie financière et fiscale pluriannuelle
- Identifier les marges de manœuvre financières et les seuils d'alerte
- Décliner les orientations pour l'élaboration et l'exécution du budget
- Proposer des arbitrages sur les financements et les modes de gestion
- Maîtriser l'évolution des effectifs et de la masse salariale

3. Impulsion et conduite des projets stratégiques

- Planifier les projets et les répartir
- Optimiser l'allocation des ressources
- Favoriser l'avancée des projets et mener les arbitrages nécessaires
- Rendre compte à l'exécutif et l'alerter

4. Animation de la politique managériale

- Elaborer et conduire le projet managérial
- Diagnostiquer et adapter l'organisation
- Mobiliser et fédérer les équipes autour des projets

5. Supervision du management des services

- Porter et conduire le changement dans une logique de service public
- Décliner le projet d'administration en projets de service et mobiliser les synergies
- Informer les élus et solliciter l'arbitrage de l'exécutif
- Structurer la communication interne
- Rendre compte aux élus
- Contrôler et évaluer les résultats

6. Représentation institutionnelle et négociation avec les acteurs du territoire

- Développer et entretenir le réseau relationnel, dans une logique de collaboration et de coproduction
- Représenter la commune et favoriser les échanges avec les acteurs et partenaires

PROFIL RECHERCHÉ

Les savoirs :

- Fondements de l'action publique et des libertés publiques
- Fonctionnement des collectivités et établissements publics
- Modes de gestion des services publics locaux
- Management et gestion des ressources humaines
- Processus de décision des exécutifs locaux
- Réseau institutionnel et partenarial local
- Règles et procédures budgétaires et comptables publiques
- Méthodologie de projet
- Statut de la Fonction Publique Territoriale
- Méthodes d'analyse et de diagnostic

Les savoir-faire :

- Elaborer et suivre un budget
- Elaborer et conduire un projet
- Evaluer les effets des politiques publiques
- Sécuriser les actes juridiques
- Utiliser les méthodes d'animation et de dynamique de groupe
- Identifier les risques juridiques et financiers
- Utiliser les techniques de communication
- Utiliser des outils et méthodes d'analyse
- Utiliser les méthodes de concertation et de négociation
- Fixer des objectifs et évaluer les résultats
- Gérer les priorités

Les savoir-être :

- Ecoute
- Capacité à négocier
- Disponibilité
- Capacité d'analyse
- Force de proposition
- Autonomie
- Organisation
- Sens des priorités
- Réactivité

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaires de travail : 37h30 hebdomadaires avec 15 jours de RTT
- Adhésion possible au CNAS

- Participation employeur à la complémentaire santé
- Rémunération statutaire + Régime indemnitaire

CONTACT ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Téléphone collectivité

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service Ressources Humaines au 04 73 33 50 38

Informations complémentaires

- Motif de vacance du poste : poste vacant suite à une mutation vers une autre collectivité
- Poste à pourvoir le 1^{er} juillet 2024
- Date limite de candidature : 30 mai 2024

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) **avant le 30 mai 2024** à Monsieur le Maire de Volvic, Mairie de Volvic 1, Place de la Résistance 63530 - VOLVIC ou par mail : recrutements@ville-volvic.fr

TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.